

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix
 sept, et le vingt un août, à sept heures de matin,
 nous soussigné, Pierre Campot, Maire de la
 Commune de Cambiers, après avoir dûment et
 légalement convoqué le conseil municipal pour la

N° 293

 Procès verbal
 de Carence

tenue de la troisième session ordinaire, nous
 sommes à cet effet rendu à la mairie au quatre
 membres sur neuf étaient seuls présents: M. M.
 Campot, Deluchapt, Deruy et De Lasponts.
 Étaient absents: M. M. Chevrès,
 Badaille, Dutemple, Biot et Beineuf.
 Après une attente de près de deux
 heures et dans l'impossibilité de délibérer
 nous nous sommes retiré avec les trois conseillers
 présents et avons rédigé le présent procès-
 verbal de Carence,
 Maire de Cambiers, le 21 août 1897
 Le Maire,


